

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre
JPSM/SP/CB

Paris, le

- 9 FEV. 2009

Madame la Présidente,

Lors de notre dernière rencontre, vous m'avez fait part des interrogations des personnels du CNRS sur l'avenir de leur organisme. Je souhaite vous réaffirmer dans cette lettre l'ambition que je porte pour le CNRS et ses personnels et vous apporter des précisions, que je vous demande de leur communiquer.

Une grande partie de la richesse et des succès scientifiques de la recherche française est liée à la qualité des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des personnels techniques et administratifs qui travaillent au sein d'unités mixtes de recherche associant universités et organismes de recherche. Les UMR, briques élémentaires du dispositif de recherche français, sont le lieu de concrétisation des politiques de recherche de l'Etat, des universités, et des organismes de recherche. C'est une organisation qu'il faut préserver mais moderniser. Placer les universités au cœur du dispositif de recherche est une nécessité, parce que la recherche doit rester en permanence au contact de l'enseignement universitaire. Parallèlement, les organismes de recherche, le CNRS en tête, doivent être davantage stratèges pour construire et consolider notre recherche au niveau national. Toutes mes prises de positions, toutes mes décisions, depuis mon arrivée au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche vont dans ce sens.

Je vous ai demandé à ce titre, il y a quelques mois, ainsi qu'aux autres responsables d'organismes, de renforcer, tout en le simplifiant, ce partenariat avec les universités et de consolider les UMR comme outil central de celui-ci. Cette volonté est inscrite dans le plan stratégique du CNRS, adopté en juillet 2008 et qui sera mis en œuvre dès cette année. Conformément à ce plan stratégique, le CNRS évoluera dans son rapport avec les universités en agence de moyens humains et financiers, tout en restant opérateur de recherche.

.../...

Madame Catherine BRECHIGNAC
Présidente du Centre National de la Recherche Scientifique
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Les UMR construisent et conduisent leurs politiques scientifiques avec les moyens, financiers et en personnels, que les organismes de recherche et les universités leur affectent. Or, il n'est pas concevable de développer une politique scientifique sans une connaissance pluriannuelle des moyens affectés par les établissements. Je souhaite que les partenaires s'engagent au bénéfice des laboratoires qu'ils ont choisi de soutenir, sur une durée de temps compatible avec la réalisation d'un projet de recherche ambitieux et régulièrement évalué, et dans le cadre d'une stratégie partagée qu'ils auront élaborée ensemble. Voilà la définition que je donne de la notion d'agence de moyens. Il est clair que, dans un tel schéma, les établissements partenaires, et notamment le CNRS, restent les employeurs de leurs personnels. Par ailleurs, le mandat unique – ou la délégation globale – de gestion à l'hébergeur du laboratoire concerne la gestion financière, mais pas la gestion des ressources humaines, celle-ci restant de la responsabilité de l'employeur.

Au-delà de cette fonction d'agence de moyens, je souhaite que le CNRS, avec les autres organismes de recherche, construise pour la communauté scientifique nationale une vision globale et partagée de l'existant, coordonne l'attribution des moyens par grands champs disciplinaires et gère des équipements communs et les très grandes infrastructures de recherche. C'est tout le sens de la structuration du CNRS en Instituts.

Cette nouvelle organisation permettra d'intégrer dans une cohérence nationale les politiques scientifiques de tous les laboratoires, propres ou mixtes, de tisser les indispensables liens avec les autres disciplines et avec le monde économique. Elle sera naturellement mise en œuvre dans le cadre du contrat d'objectifs qui sera bientôt signé entre l'Etat et l'organisme. Celui-ci déclinera les grands principes contenus dans le plan stratégique approuvé l'année dernière.

Je tiens ici à remercier le CNRS et ses chercheurs pour leur implication dans l'élaboration de la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation. Ce document stratégique ambitieux sur quatre ans permettra de relayer les attentes des organismes de recherche, et du CNRS en particulier, dans l'identification de priorités scientifiques et dans la conduite de perspectives qui alimenteront la programmation de l'ANR, celle-ci étant essentiellement en charge de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation.

J'ai entendu et je partage l'avis de la communauté scientifique au sujet de la répartition des budgets de l'ANR, agence de financement sur projet. Cette écoute s'est très vite traduite en actes puisque, dès 2009, une place plus importante est faite aux projets dits « blancs », qui représentent désormais 35 % de son budget soit 222 M€. L'évolution est très significative puisqu'en 2007 et 2008 ces crédits se limitaient respectivement à 152,4 M€ et 167 M€. En 2010, conformément à mes engagements, le pourcentage de projets blancs atteindra 50 % à la condition que le taux de sélectivité des projets y reste suffisant.

L'ambition et la confiance que je place dans le CNRS se traduisent aussi par des engagements financiers nouveaux. L'organisme va bénéficier, au titre de 2009, de crédits supplémentaires au titre du plan de relance. En effet, outre l'effort consenti en faveur de l'immobilier universitaire qui abrite de nombreux laboratoires mixtes, de nouvelles opérations immobilières dédiées au CNRS seront financées à hauteur de 2,8 M€ à Grenoble et à Villejuif, tandis que l'accélération du rythme d'avancement des contrats de projets Etat-Régions conduira au financement d'installations et équipements propres pour 4,3 M€. Un effort très

important est également consenti au titre des très grandes infrastructures de recherche, dont le CNRS est l'un des plus grands utilisateurs. Au total, 46 M€ supplémentaires par rapport au budget initial, soit une progression de 17 %, seront ainsi engagés sur des équipements, comme les synchrotrons SOLEIL ou ESRF, le CERN, la plateforme ADONIS, les centres de calcul de l'IN2P3 ou de l'IDRIS, ou bien encore le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds.

Enfin, je tiens à rappeler que, dans le cadre du plan de revalorisation des carrières, 8,5 M€ ont été notifiés en 2009 au CNRS, afin que les possibilités de promotion et d'accès aux corps supérieurs, ainsi que les régimes indemnitaires, soient nettement améliorés. Cet effort sera poursuivi et amplifié en 2010 et 2011.

En espérant que ces précisions répondront aux interrogations des personnels du CNRS, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma meilleure considération.

Bien à vous,



Valérie PECRESSE